

issues du contentieux des pêches et des eaux territoriales, un changement de cap fracassant se produisit dans la méthode traditionnelle mise en oeuvre à Ottawa pour traiter avec les Américains. Sous la direction d'un négociateur exceptionnel, Marcel Cadieux, le Canada rechercha et obtint des accords pour l'arbitrage des frontières maritimes sur la côte est et pour la création d'un conseil binational auquel les deux pays confieraient la réglementation et la gestion des ressources halieutiques de l'Atlantique, les plus riches du monde. Or, le Sénat refusa de ratifier le traité devant créer l'organisme de gestion supranational.

Si les négociations, en définitive, aboutirent à un échec, l'accord ne marqua pas moins un tournant historique pour nous. En effet, nous devions prendre conscience pour la première fois que le pilotage efficace de ce genre de dossier vital passait nécessairement par l'acceptation de la réalité de la décentralisation du pouvoir américain et par la reconnaissance, sous une forme ou sous une autre, du bien-fondé de la gestion ou du règlement des différends à l'échelle supranationale.

Pendant ce temps, d'autres forces, tout aussi pénétrantes mais plus insidieuses, entravaient notre aptitude à traiter efficacement avec les Américains.

Pendant des décennies, le Canada a oeuvré de concert avec les États-Unis, au sein d'organismes multilatéraux, afin d'abolir ou de réduire les droits de douane. Nous avons réussi peut-être mieux que nous ne le pensions. Dès le début des années 80, les deux tiers de nos marchandises traversaient la frontière en franchise et les droits de douane sur le tiers restant s'établissaient en moyenne à 9 %.

Dans une large mesure, nous avons obtenu le libre-échange avec les États-Unis, mais il fallut bien nous rendre compte que, simultanément, nous nous étions exposés à un nouveau type de vulnérabilité. Le GATT, en effet, avait supprimé le tarif douanier, mais il n'avait pas mis en place, parallèlement, des mesures efficaces de règlement des différends commerciaux. Lorsque les droits de douane furent remplacés par une explosion de barrières non tarifaires ou, autrement dit, lorsque le néoprotectionnisme étendit son ombre sur l'association commerciale la plus importante du monde, le Canada, le plus dépendant et le plus vulnérable des